



DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

COOPERATIVE AGRICOLE VALFRANCE
CHAUMES-EN-BRIE (77)
Version du 01/04/2021



KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels



DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

COOPERATIVE AGRICOLE VALFRANCE
CHAUMES-EN-BRIE (77)
Version du 01/04/2021

Formulaire CERFA n° 14734*03



KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
 Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnementale	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
---------------------	--	----------------------	-----------------------

1. Intitulé du projet

Développement des activités de stockage d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires du site VALFRANCE de Chaumes-en-Brie (77).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale COOPERATIVE AGRICOLE VALFRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne M. VITTOZ Laurent, Directeur Général
 habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

7	7	5	6	2	9	0	3	3	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Société coopérative agricole à capital variable

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a - Autres installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation	La présente demande d'examen au cas par cas intervient dans le cadre du développement des activités de stockage d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires du site VALFRANCE de Chaumes-en-Brie. Les quantités prévisionnelles d'engrais solides (de l'ordre de 11 000 tonnes au total) qui seront stockées sur le site conduisent à un classement à autorisation vis-à-vis de la réglementation des ICPE. Le site ne sera pas classé Seveso.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site VALFRANCE de Chaumes-en-Brie, qui a accueilli une usine de réception, triage et conditionnement de semences agricoles soumise à déclaration au titre des rubriques ICPE 1510 et 2260 et aujourd'hui démantelée, est actuellement utilisé pour le stockage de céréales, de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires.

Le projet, objet de la demande, consiste à développer les activités de stockage de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires. Il n'y aura plus de stockage de céréales sur le site à l'issue du projet.

Le site comporte un unique bâtiment d'une surface de l'ordre de 13 000 m² :

- la partie Ouest du bâtiment sera utilisée pour développer les stockages de semences et de produits phytosanitaires ;
- la partie Est du bâtiment accueillera 16 cases destinées au stockage, en vrac ou en big-bags, d'engrais solides.

Par ailleurs, le projet prévoit la mise en place en extérieur des éléments suivants :

- Deux poches de stockage d'engrais liquide d'une capacité de 400 m³ chacune ;
- Une aire de stockage d'engrais solides (880 big-bags) aménagée sous le prolongement de la toiture du bâtiment ;
- Deux bassins : un bassin d'infiltration des eaux pluviales et un bassin de confinement des eaux d'extinction incendie.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation globale des activités des sites de la coopérative agricole VALFRANCE.

Il vise à développer les activités de stockage de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires du site de CHAUMES-EN-BRIE (77).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés correspondront uniquement à des travaux d'aménagement, en extérieur et en intérieur, précisés ci-dessous. Ils s'étaleront sur une durée de 3 mois.

Les travaux d'aménagement intérieurs comprendront :

- Le réaménagement des cases de stockage d'engrais solides ;
- L'installation des machines de production (big-bagueuse par exemple) ;
- La mise en place d'un local isolé dédié au stockage des produits phytosanitaires et de racks de stockage ;
- La réhabilitation d'une partie des bureaux existants.

Les travaux d'aménagement qui seront effectués en extérieur sont les suivants :

- Réfection des voiries existantes ;
- Travaux de mise en conformité : réseaux d'eaux pluviales, bassin de rétention, ... ;
- Création d'un parking comportant 20 places de stationnement pour véhicules légers ;
- Mise en place des deux poches de stockage d'engrais liquides, sur rétention.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité exercée sur le site sera une activité logistique.

Elle sera décomposée de la manière suivante :

- La réception des produits par approvisionnement par poids lourds ;
- Le stockage des produits dans les zones dédiées, en rack, en masse ou en vrac ;
- La préparation des commandes ;
- L'expédition des produits par poids lourds ou véhicules légers.

Le site fonctionnera toute l'année, 5 jours sur 7 et emploiera 3 salariés à temps plein.

Le site ne sera pas gardienné. Un système de télésurveillance 24h/24 avec report d'alarme sera mis en place. Il est à noter que le site est déjà entièrement clôturé et un portail métallique est présent à l'entrée du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), regroupant les procédures administratives relatives à la nomenclature des ICPE et à la nomenclature IOTA, qui sera déposé auprès de la préfecture de Seine-et-Marne.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	8,99 hectares
Superficie du bâtiment	12 500 m ² (66,75 m x 187,25 m)
Volume du bâtiment dont :	132 000 m ³
- Volume dédié au stockage d'engrais	90 000 m ³
- Volume dédié au stockage de semences et de produits phytosanitaires	42 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route départementale 402
77 390 CHAUMES EN BRIE

Coordonnées géographiques¹ Long. 02° 81' 52" E Lat. 48° 64' 65" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géoportail et la cartographie interactive de la DRIEE, la ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II "Basse Vallée du Bréon" (110020155) localisée à environ 1,7 km au Nord. D'après la fiche établie par l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), cette ZNIEFF s'étend sur une superficie de 275 hectares.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géoportail, l'arrêté de protection de biotope le plus proche est localisé à plus de 20 km au Nord-Ouest. Il s'agit de l'étang de Beaubourg identifié sous la référence FR3800014.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation naturelle ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géoportail et la cartographie interactive de la DRIEE, aucune de ces zones n'est recensée dans un rayon de 3 km autour du site. Les zones les plus proches sont localisées à environ 21 km au Sud-Ouest. Il s'agit : - du parc naturel régional du Gâtinais français ; - de la réserve naturelle régionale "Bruyères de Sainte-Assise".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Seine-et-Marne dispose d'un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) des grandes infrastructures ferroviaires approuvé le 21 décembre 2018 et d'un PPBE des grandes infrastructures routières approuvé le 25 novembre 2019. D'après les informations disponibles, le site est localisé en-dehors des zones de bruit identifiées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des Patrimoines, le site se trouve en-dehors de ces zones : - le monument historique le plus proche est situé à environ 1,5 km au Sud-Ouest. Il s'agit de l'église de la commune de Guignes ; - le site patrimonial remarquable le plus proche est celui de Rosay-en-Brie, localisé à environ 10 km au Nord-Est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géoportail, aucune zone humide de type RAMSAR n'est présente dans un rayon de 3 km autour du site. Par ailleurs, d'après la carte établie par la DRIEE et disponible en ligne, le site se trouve en-dehors des enveloppes d'alerte des zones humides avérées ou potentielles.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les informations disponibles en ligne, deux PPRN sont recensés sur la commune de Chaumes-en-Brie : - le PPR inondation "Vallée de l'Yerres" approuvé le 18 juin 2012 : il est à noter que le site est localisé en-dehors du zonage réglementaire de ce PPRN ; - le PPR sécheresse prescrit le 11 juillet 2001 mais non approuvé. D'après Géorisques, aucun PPRT n'est recensé sur la commune de Chaumes-en-Brie.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Infoterre, le site n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS, ni BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la carte interactive de la DRIEE, le site est localisé dans les zones de répartition suivantes : - zone de répartition des eaux de l'Albien ; - zone de répartition des eaux de Champigny.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS (Agence Régionale de Santé) d'Ile-de-France, la commune de Chaumes-en-Brie n'est pas concernée par un périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des Patrimoines et la carte interactive de la DRIEE, le site inscrit le plus proche est le château des Boulaye, localisé à environ 8 km au Nord.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte interactive de la DRIEE, le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 2,5 km au Nord-Est. Il s'agit de la zone spéciale de conservation (ZSC) "l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie" (FR1100812).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte interactive de la DRIEE et le site du ministère de la culture (atlas du patrimoine), aucun site classé n'est recensé sur la commune de Chaumes-en-Brie. Le site classé le plus proche est la vallée du ru d'Ancoeuil, située à environ 7 km au Nord et classée par un décret en date du 14 octobre 1985.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendra-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site servira uniquement aux usages sanitaires et proviendra exclusivement du réseau de distribution en eau potable auquel le site est déjà raccordé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera aucun drainage ou modification des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais générés par la mise en place des poches de stockage d'engrais liquides seront ré-utilisés sur le site afin de former des merrons.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblai ne sera apporté lors des travaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté dans un site industriel existant, localisé en dehors d'une zone naturelle sensible. La mise en place du projet ne nécessite pas de travaux de construction, seuls des travaux d'aménagement sont à prévoir. Par ailleurs, les espaces verts du site sont régulièrement entretenus empêchant le développement d'espèces de faune et de flore sensibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site NATURA 2000. Le site NATURA 200 le plus proche est situé à environ 2,5 km au Nord-Est du site. Les modifications envisagées n'auront pas d'incidence sur les sites NATURA 2000 présents dans le secteur.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué au point 5.2, le site n'est pas localisé dans ou à proximité d'une zone NATURA 2000 ou d'un site classé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur un site ICPE existant dont le périmètre sera inchangé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géorisques, aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) n'est recensé sur la commune de Chaumes-en-Brie. Les ICPE les plus proches sont les suivantes : - le centre VHU de la société Recycle Auto Pièces, soumis à enregistrement et localisé à environ 260 mètres des limites de propriété, sur la commune de Chaumes-en-Brie ; - le site VALFRANCE de Verneuil l'Étang, soumis à autorisation (non SEVESO) et implanté à environ 300 mètres au Sud du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis à aléa fort vis-vis du retrait-gonflement des argiles. Néanmoins, le bâtiment a été conçu pour résister à cet aléa. Par ailleurs, il est à noter que : - le projet est localisé en-dehors du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) "Vallée de l'Yerres" présent sur la commune de Chaumes-en-Brie ; - aucune cavité souterraine n'est recensée dans le secteur d'étude ; - le site est localisé dans une zone où la sismicité est qualifiée de très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques du site seront limités aux émissions de gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas le rejet d'eau industrielle.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier généré par le projet sera lié : - principalement aux réceptions / expéditions des produits par camions / tracteurs ou véhicules légers ; - de façon minoritaire, au déplacement du personnel par véhicules légers. Le trafic maximal sur le site est estimé à 130 camions par an et 360 véhicules légers par an.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit seront constituées par le trafic routier et les équipements (convoieur, ensacheuse...) mis en place dans le cadre du projet. Afin de limiter les nuisances sonores générées par l'activité du site : - les équipements cités ci-avant seront implantés à l'intérieur du bâtiment ; - les moteurs des camions seront arrêtés pendant les phases de chargement / déchargement ; - des mesures de bruit seront réalisées à la mise en service de l'installation pour s'assurer du respect des valeurs réglementaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de VALFRANCE ne générera pas d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements générateurs de bruit sont susceptibles d'émettre des vibrations. Néanmoins, comme indiqué ci-avant, ces équipements seront localisés à l'intérieur du bâtiment. Les normes en vigueur en matière de vibrations seront respectées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur sera dirigé vers le sol et limité au strict nécessaire pour assurer la sécurité des activités de nuit. Son impact lumineux sur l'environnement sera donc faible.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques seront limités aux émissions des gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site. Pour rappel, le trafic routier généré par l'activité du site est estimé à 130 camions par an et 360 véhicules légers par an.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées domestique seront dirigées vers la fosse sceptique déjà présente sur le site. Les eaux pluviales seront collectées et dirigées, après passage dans un séparateur à hydrocarbures, vers un bassin d'infiltration qui sera mis en place sur le site dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet d'eaux industrielles ne sera réalisé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés sur le site correspondront principalement : - à des DIB en mélange ; - aux emballages papiers / cartons / plastiques ; - aux boues du séparateur d'hydrocarbures. Les déchets dangereux seront séparés des déchets non dangereux. Par ailleurs, un registre des déchets sera tenu à jour sur le site conformément à la réglementation en vigueur.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'INRAP, le site archéologique le plus proche est localisé à environ 9 km au Sud-Ouest, sur la commune de Crisenoy (77). Le projet est implanté en-dehors d'un site classé ou inscrit, du périmètre de protection d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable. Les espaces verts du site continueront d'être régulièrement entretenus.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera les prescriptions du règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Chaumes-en-Brie, approuvé le 4 décembre 2014 en conseil municipal.

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'implantation du projet sur un site industriel existant, localisé en dehors d'une zone naturelle permet de limiter son impact sur l'environnement.

De plus, les travaux réalisés correspondront uniquement à des travaux d'aménagements.

Plusieurs mesures sont prévues par l'exploitant afin de limiter les émissions générées par l'activité du site :

- Infiltration des eaux pluviales dans un bassin mis en place dans le cadre du projet, après passage par un séparateur d'hydrocarbures permettant ainsi la gestion à la parcelle de l'ensemble des eaux pluviales, excepté en cas de fortes pluies ;
- Mise en place d'un bassin de rétention suffisamment dimensionné permettant si besoin de collecter les eaux d'extinction incendie et ainsi, de prévenir le risque de déversement accidentel ;
- Arrêt des moteurs des camions pendant les phases de chargement / déchargement ;
- Limitation de la vitesse de circulation sur le site ;
- Réalisation de mesures acoustiques à la mise en service de l'installation ;
- Engins de manutention et véhicules conformes à la réglementation en vigueur ;
- Prise en charge des déchets par des sociétés spécialisées ;
- Etc.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la nature du projet et des mesures prévues pour limiter l'impact du projet sur l'environnement et la santé humaine, il apparaît que le projet pourrait être exempté d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou bénéficiaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Senlis le 21/4/2021

Signature  **VALFRANCE**
Coopérative Agricole
10, avenue Georges Clémenceau
BP 50021
60302 SENLIS Cedex



DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

COOPERATIVE AGRICOLE VALFRANCE
CHAUMES-EN-BRIE (77)
Version du 16/03/2021

Pièces jointes



KALIÈS

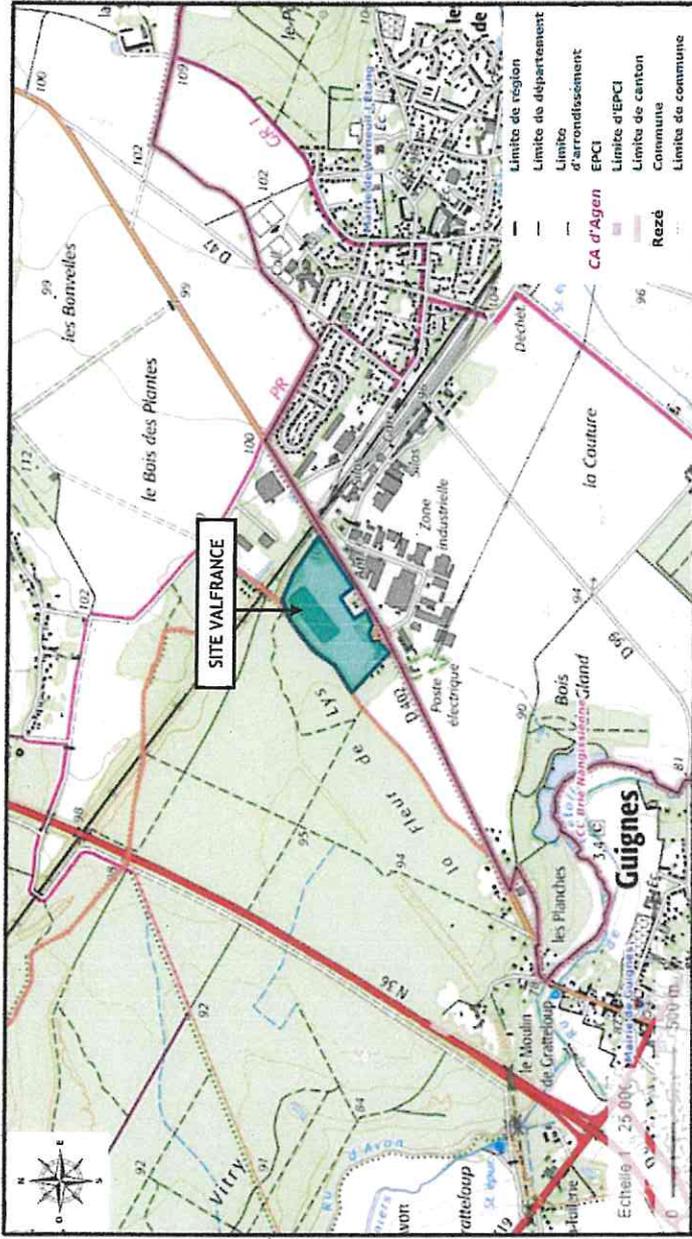
étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

LISTE DES ANNEXES

Annexe	Description	Transmis
1	Document CERFA n° 14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » ;	OUI
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	OUI
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	OUI
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10° a), b), 11° a), b), 12° a), b), 13° a), b), 22° a), b), 32° a), b), 38° a), b) et c), 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	OUI
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10° a), b), 11° a), b), 12° a), b), 13° a), b), 22° a), b), 32° a), b), 38° a), b) et c), 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 m minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	OUI
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	OUI (projet situé en dehors d'un site Natura 2000)

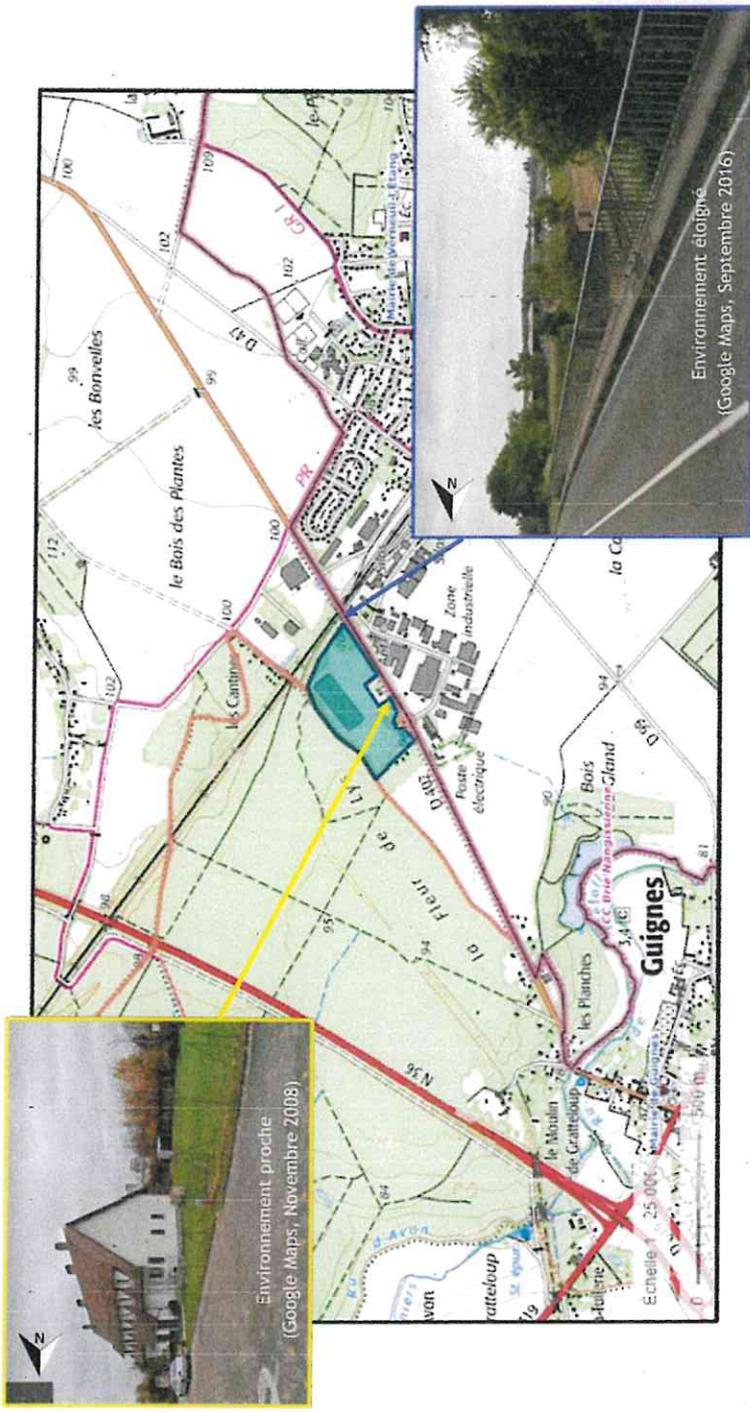
ANNEXE 2. PLAN DE SITUATION AU 1/25 000

Figure 1 : Carte IGN au 1/25 000^e du secteur d'étude (extrait Geoportail)



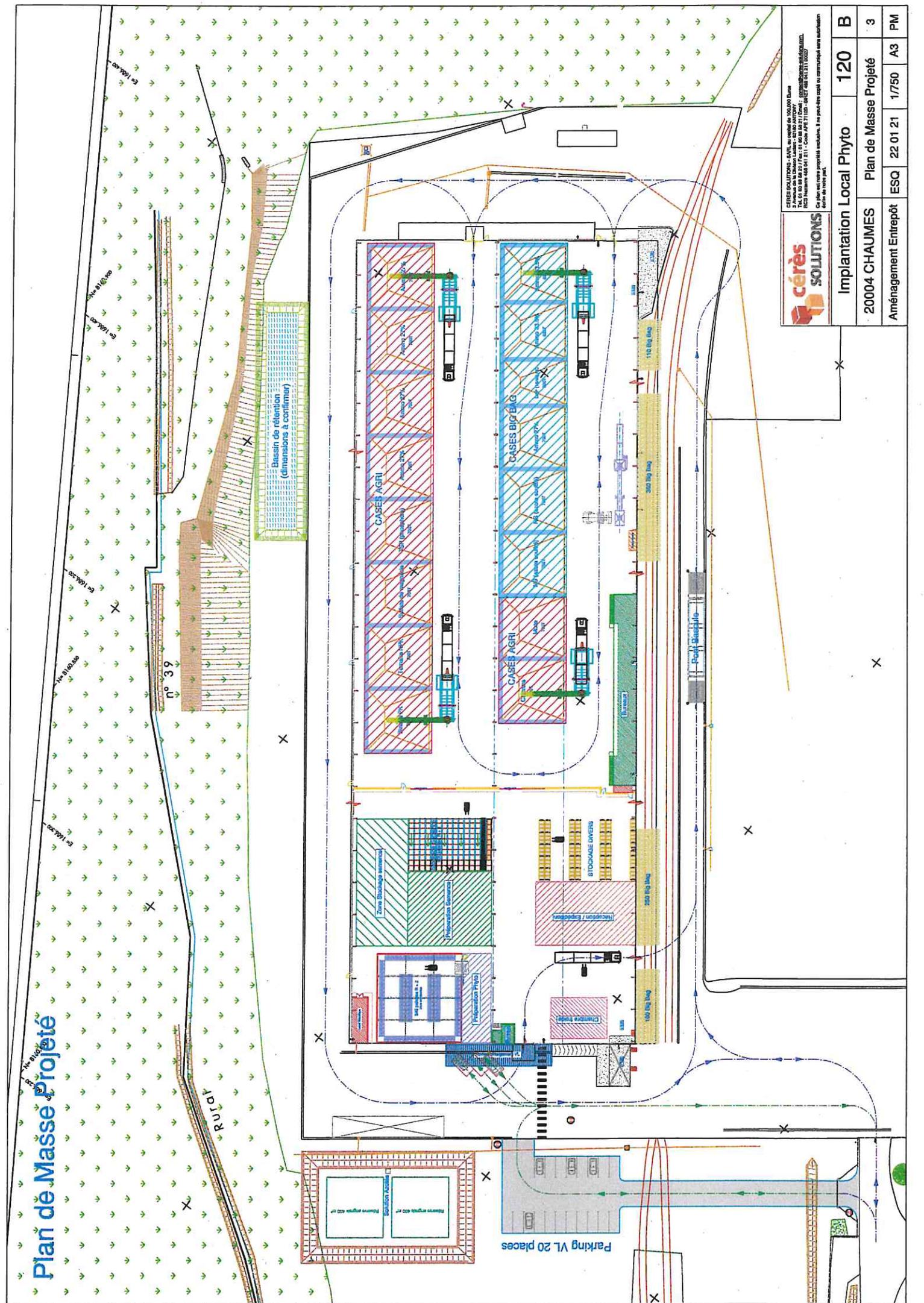
ANNEXE 3. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Figure 2 : Vues de la zone d'implantation du projet



ANNEXE 4. PLAN DU PROJET

Plan de Masse Projeté

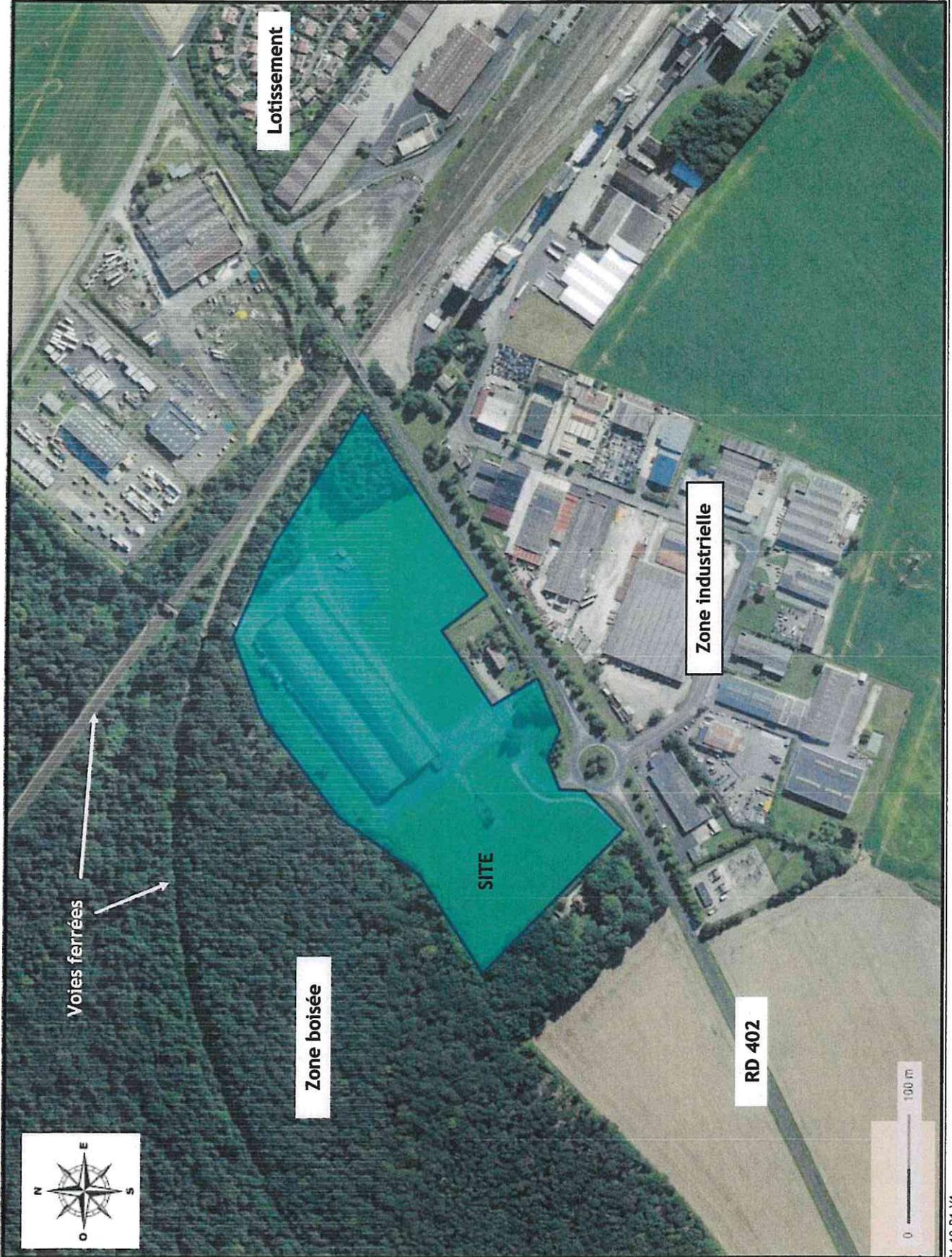


céres SOLUTIONS
 2 Avenue de la Défense Lorient - 56100 ANTONY
 RCS Lorient n° 443 011 111 - Code APE 7110Z - SIRET 443 011 1102007
 Ce plan est sous propriété exclusive. Il ne peut être copié ou communiqué sans autorisation écrite de l'auteur.

Implantation Local Phyto	120	B
20004 CHAUMES	Plan de Masse Projeté	3
Aménagement Entrepôt	ESQ	22 01 21 1750 A3 PM

ANNEXE 5. PLAN DES ABORDS DU PROJET

Figure 3 : Plan des abords du projet au 1/5 000^E (extrait Géoportail)



ANNEXE 6. PLAN DE SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Figure 4 : Localisation des zones Natura 2000

